

TAIPEI

PS  
10/72

Traduction non officielle

DRN  
10.25.72

D E C L A R A T I O N  
du Ministre XUAN THUY, Chef de la Délégation  
du Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam,  
à la 164ème séance plénière de la Conférence de Paris  
sur le Vietnam (26 octobre 1972)

Mesdames et messieurs,

Dans les négociations de paix sur le problème vietnamien, le Gouvernement de la République Démocratique du Viet Nam a manifesté sa bonne volonté à un degré maximal. Ensemble avec le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Viet Nam nous n'avons cessé de faire des efforts pour aboutir à une solution satisfaisante pour toutes les parties.

C'est dans cet esprit que le GRPRSV et le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam ont avancé à cette tribune de nombreuses initiatives de paix. Nous approuvons et soutenons sans réserve la Déclaration du 11 septembre 1972 qui est la dernière proposition du GRPRSV. Cette déclaration, parce qu'elle exprime une position correcte ainsi qu'une façon réaliste et flexible de solutionner le problème, bénéficie de l'accueil favorable de larges secteurs de l'opinion mondiale, y compris l'opinion américaine.

Avec l'accord total du GRPRSV, le Gouvernement de la RDV a engagé des rencontres privées avec le Gouvernement des Etats-Unis dans le but de régler pacifiquement le problème vietnamien. Mais, après quatre années, jusqu'en septembre 1972, les négociations sur le problème vietnamien n'ont pas encore abouti à des résultats.

Pour promouvoir les progrès dans les négociations, la partie de la RDV a avancé une initiative extrêmement importante à la

rencontre privée du 8 octobre 1972: présenter le projet de l'"Accord sur la Cessation de la Guerre et le Rétablissement de la Paix au Vietnam" et proposer que le Gouvernement de la RDV, avec l'accord du GRPRSV, et le Gouvernement des Etats-Unis, avec l'accord du Gouvernement de la République du Vietnam, s'entendent pour signer cet accord vers le milieu du mois d'octobre en vue de rétablir rapidement la paix au Vietnam. Selon ce projet d'Accord, le problème vietnamien sera réglé en deux étapes comme l'a souhaité la partie américaine à plusieurs reprises. En premier lieu, cesser la guerre sur toute l'étendue du Vietnam, réaliser le cessez-le-feu au Sud Vietnam, mettre fin à tout engagement militaires des Etats-Unis au Sud Vietnam, retirer du Sud Vietnam toutes les troupes des Etats-Unis et des autres pays étrangers alliés aux Etats-Unis et à l'administration de Saigon, procéder à la remise de toutes les personnes capturées et détenues de toutes les parties, se mettre d'accord sur les principes de réalisation du droit d'auto-détermination de la population sud-vietnamienne. Pendant ce temps, les deux parties au Sud Vietnam régleront ensemble les question intérieures du Sud Vietnam dans les trois mois qui suivront le cessez-le-feu. Du cessez-le-feu jusqu'à la formation d'un gouvernement issu des élections libres et démocratiques, les deux administrations existant actuellement au Sud Vietnam entreront en consultations pour réaliser le droit d'auto-détermination de la population sud-vietnamienne, réaliser la concorde nationale, garantir l'exercice des libertés démocratiques pour la population sud-vietnamienne, et établir un pouvoir de concorde nationale qui aura pour tâche d'activer les parties sud-vietnamiennes à exécuter les accords conclus et d'organiser les élections générales au Sud Vietnam.

L'initiative susmentionnée du Gouvernement de la RDV a permis aux négociations sur le problème vietnamien, dont les

travaux trainent en longueur depuis quatre ans, de s'engager dans la voie d'un règlement. La partie américaine elle-même a reconnu que le projet d' "Accord sur la cessation de la guerre et le Rétablissement de la Paix au Vietnam" présenté par la partie de la RDV est un document extrêmement important et fondamental, qui ouvre la voie vers un règlement rapide.

Les négociations ont abouti à un accord et à la fixation d'une date pour la signature de l' "Accord sur la Césation de la guerre et le Rétablissement de la Paix au Vietnam", mais il est à regretter que la partie américaine a cherché à créer des obstacles pour ne pas réaliser les accords convenus entre les deux parties. Pendant ce temps, face à l'opinion, la partie américaine veut faire croire qu'elle serait en train de faire tout son possible pour régler pacifiquement le problème vietnamien, et que la guerre approcherait de la fin.

C'est pourquoi, le 26 octobre 1972, le Gouvernement de la RDV se trouve dans l'obligation de publier une déclaration sur l'état des négociations sur le problème vietnamien pour permettre à l'opinion de connaître la vérité.

Nous donnons ci-dessous les principaux passages de cette déclarations:

"Après plusieurs jours de négociations, le 17 octobre 1972, la République Démocratique du Vietnam et les Etats-Unis sont parvenus à un accord sur la presque totalité des questions sur la base du projet d'accord de la République Démocratique du Vietnam. Le désaccord persistait seulement sur deux questions. La partie de la République Démocratique du Vietnam, animée de sa constante bonne volonté, a fait tout son possible pour éliminer les derniers obstacles, et finalement a accepté les propositions américaines sur les deux dernières questions restantes de l'Accord. Dans son message du 20 octobre 1972 adressé au Premier Ministre de la RDV, le Président des Etats-Unis apprécie la bonne volonté de la RDV et reconnaît que le texte de l'Accord peut être considéré comme achevé. Toutefois, dans le même message, le Président des Etats-Unis

soulève un certain nombre de questions complexes. Le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam, soucieux de mettre rapidement fin à la guerre et de rétablir la paix, a précisé son point de vue sur ces questions. Dans son message du 22 octobre 1972, le Président des États-Unis s'est montré satisfait des explications fournies par le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam. En conséquence, à la date du 22 octobre 1972 le texte de l'Accord a été achevé.

Les questions essentielles de l'Accord convenu entre les deux parties peuvent se résumer comme suit:

1) Les États-Unis respectent l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriales du Vietnam consacrées par les Accords de Genève de 1954.

2) 24 heures après la signature de l'Accord, le cessez-le-feu sera réalisé dans tout le Sud Vietnam, les États-Unis cesseront toutes les activités militaires, cesseront les bombardements et le minage au Nord Vietnam. Les États-Unis retireront du Sud Vietnam dans un délai de 60 jours la totalité des troupes et du personnel militaire des États-Unis et des pays étrangers alliés aux États-Unis et à la République du Vietnam. Les deux parties sud-vietnamiennes ne seront pas autorisées à accepter l'introduction au Sud Vietnam de troupes, de conseillers militaires et du personnel militaire, d'armements, de munitions, et du matériel de guerre. Les deux parties sud-vietnamiennes seront autorisées à procéder à des remplacements périodiques des armements, des munitions et du matériel de guerre qui auront été usés ou endommagés après le cessez-le-feu, sur la base: nombre pour nombre, de mêmes caractéristiques et propriétés. Les États-Unis ne poursuivront pas leur engagement militaire au Sud Vietnam, et s'abstiendront d'intervenir dans ses affaires intérieures.

3) Remise de toutes les personnes capturées et détenues des différentes parties parallèlement au retrait des troupes américaines.

4) Les principes pour la réalisation du droit d'auto-détermination de la population sud-vietnamienne sont les suivants: la population sud-vietnamienne décide elle-même de l'avenir politique du Sud Vietnam, par la voie des élections générales véritablement libres et démocratiques sous surveillance internationale; les Etats-Unis ne s'engagent à aucune tendance politique ou à aucune personnalité politique au Sud Vietnam, et ne cherchent pas à imposer un gouvernement pro-américain à Saigon; réaliser la réconciliation et la concorde nationales; garantir l'exercice des libertés démocratiques de la population; établir une structure de pouvoir nommée Conseil National de réconciliation et de concorde nationales à trois composantes égales pour activer le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam et le Gouvernement de la République du Vietnam à exécuter les accords conclus et pour organiser les élections générales, et les deux parties sud-vietnamiennes entreront en consultations pour l'établissement des conseils aux échelons inférieures; la question des forces armées vietnamiennes au Sud Vietnam sera réglée par les deux parties sud-vietnamiennes dans l'esprit de réconciliation et de concorde nationales, d'égalité et de respect mutuel, sans ingérence étrangère, conformément à la situation d'après-guerre; parmi les questions soumises aux discussions entre les deux parties sud-vietnamiennes figurera celle portant sur les mesures de réduction des effectifs des forces armées des deux parties et sur la démobilisation des effectifs réduits; les deux parties sud-vietnamiennes conclueront un accord sur les questions intérieures du Sud Viet Nam le plus tôt possible et ouvriront de leur mieux pour réaliser cette tâche dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

5) La réunification du Vietnam sera réalisée pas à pas par des moyens pacifiques.

6) Il sera créé une Commission militaire mixte quadripartite, une Commission militaire mixte bipartite comprenant les deux parties sud-vietnamiennes.

Il sera créé une Commission Internationale de Contrôle et de Surveillance.

Il sera convoqué une Conférence internationale sur le Vietnam dans un délai de trente jours à compter de la signature de cet Accord.

7) Le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam, le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République du Vietnam respectent strictement les droits nationaux fondamentaux des peuples du Cambodge et du Laos consacrés par les Accords de Genève de 1954 sur l'Indochine et les Accords de Genève de 1962 sur le Laos, à savoir l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriales de ces deux pays. Les Gouvernements susmentionnés respectent la neutralité du Cambodge et du Laos. Le Gouvernement de la R.D.V. le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire de la République du Sud Vietnam, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République du Vietnam s'engagent à ne pas utiliser le territoire du Cambodge et du Laos pour porter atteinte à la souveraineté et à la sécurité d'autres pays.

Les pays étrangers cesseront toutes leurs activités militaires au Laos et au Cambodge, retireront de ces deux pays toutes leurs troupes, tous conseillers militaires et personnel militaire, tous armements, munitions et matériel de guerre et s'abstiendront de les y réintroduire.

Les affaires intérieures du Cambodge et du Laos seront réglées par leur peuple respectif, sans ingérence étrangère.

Les questions concernant les trois pays d'Indochine seront

réglées par les parties indochinoises sur la base du respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, et sans ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays.

8) La cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam créeront des conditions pour l'établissement de rapports nouveaux, d'égalité et d'avantages réciproques, entre la République Démocratique du Vietnam et les Etats-Unis. Les Etats-Unis contribueront à panser les blessures de guerre et à l'oeuvre d'édification d'après-guerre en République Démocratique du Vietnam et dans toute l'Indochine.

9) Cet Accord entrera en vigueur à partir du jour de sa signature. Toutes les parties intéressées exécuteront strictement cet accord.

Les deux parties se sont également convenues sur le calendrier pour la signature de l'Accord. Le 9 octobre 1972, sur proposition de la partie américaine, les deux parties se sont mises d'accord sur les points suivants: le 18 octobre 1972, les Etats-Unis cesseront les bombardements et le minage au Nord Vietnam; le 19 octobre 1972 les deux parties parapheront l'Accord à Hanoi; le 26 octobre 1972 les Ministres des Affaires Etrangères des deux pays procéderont à la signature officielle de l'Accord à Paris.

Le 11 octobre 1972, la partie américaine proposait de modifier le calendrier comme suit: le 21 octobre 1972, les Etats-Unis cesseront les bombardements et le minage au Nord Vietnam; le 22 octobre 1972, les deux parties parapheront le texte de l'Accord à Hanoi. le 30 octobre 1972, les Ministres des Affaires Etrangères des deux pays procéderont à la signature officielle de l'Accord à Paris. La partie de la RDV a donné son consentement au nouveau calendrier proposé par la partie américaine.

Le 20 octobre 1972, la partie américaine, sous le prétexte de points litigieux, proposait de nouveau un autre calendrier: le 23 octobre 1972, les Etats-Unis cesseront les bombardements

et le minage au Nord Vietnam; le 24 octobre 1972, les deux parties parapheront le texte de l'Accord à Hanoi; le 31 octobre 1972, les Ministres des Affaires Etrangères des deux pays procéderont à la signature officielle de l'Accord à Paris. Malgré les modifications répétées de la partie américaine sur les points déjà convenus, la partie de la RDV, faisant preuve de bonne volonté, a donné son consentement à la nouvelle proposition américaine, en précisant toutefois que la partie américaine devra s'abstenir d'avancer d'autres prétextes pour modifier le calendrier déjà convenu.

En conséquence, le 22 octobre 1972, la partie de la RDV et la partie américaine se sont mises d'accord sur le texte intégral de l' "Accord sur la Cessation de la Guerre et le Rétablissement de la Paix au Viet Nam" et sur le calendrier à réaliser pour procéder à la signature officielle de l'Accord le 31 octobre 1972. Manifestement les deux parties ont abouti à un Accord d'une signification extrêmement importante, répondant ainsi aux aspirations du peuple vietnamien, du peuple américain et des peuples du monde.

Cependant, le 23 octobre 1972, la partie américaine, contrairement à ses engagements, parlait des difficultés rencontrées à Saigon et exigeait la poursuite des négociations pour régler de nouvelles questions, tout en s'abstenant d'aborder la question de la réalisation de tout ce qui a été convenu selon le calendrier établi d'accord parties. Cet acte de la partie américaine a provoqué une situation d'une gravité extrême, et constitue une menace pour la signature de l'"Accord sur la Cessation de la Guerre et le Rétablissement de la Paix au Vietnam".

Les soi-disant difficultés rencontrées à Saigon ne sont qu'un prétexte pour retarder la réalisation des engagements pris par les Etats-Unis, car il est notoire que ce sont les Etats Unis qui ont créé l'administration de Saigon et qui l'entretiennent. Cette administration, avec une armée de mercenaires équipée et payée par Washington, est un instrument pour la réalisation de la politique de "vietnamisation" de la guerre et de la politique néocoloniale des Etats Unis, en violation des droits nationaux de la population sud-vietnamienne; un instrument pour saboter tout règlement pacifique du problème vietnamien.

La situation susmentionnée démontre que l'administration Nixon, loin d'adopter une attitude sérieuse et de bonne volonté dans les négociations pour mettre fin à la guerre et rétablir la paix au Vietnam, ne cherche qu'à prolonger ces négociations pour donner le change à l'opinion et camoufler sa tentative de maintenir l'administration fantoche de Saigon, en vue de poursuivre la guerre d'agression au Vietnam et en Indochine. Devant le peuple américain et les peuples du monde, l'administration Nixon est tenue responsable du retard apporté à la signature de l'Accord et de la prolongation de la guerre au Vietnam.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam estime qu'il est de son devoir d'informer de l'état actuel des rencontres privées entre la République Démocratique du Vietnam et les Etats Unis pour permettre aux compatriotes et combattants dans tout le pays, aux peuples du monde et au peuple américain de connaître la vérité. Ces informations sont dans l'intérêt de la paix et ne portent aucun préjudice aux négociations, étant donné que les deux parties se sont déjà convenues du texte de l'Accord et de la date de sa signature. En faisant état de la situation susmentionnée, le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam respecte les engagements intervenus entre la République Démocratique du Vietnam et les Etats-Unis, qu'aucune partie ne pourra modifier le texte de l'Accord convenu et que la signature de l'Accord aura lieu le 31 Octobre 1972.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam dénonce vigoureusement le manque de bonne volonté et de sérieux de l'administration Nixon. Le Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam exige fermement du Gouvernement des Etats-Unis qu'il réponde à la bonne volonté du Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam, respecte correctement les engagements pris et accepte de signer l'Accord convenu le 31 Octobre 1972, pour mettre fin à la guerre et rétablir la paix au Vietnam, contribuer au renforcement de la paix en Asie et dans le monde, et répondre ainsi aux aspirations du peuple vietnamien, du peuple américain et des peuples du monde.

Mesdames et messieurs,

Comme l'a précisé la déclaration du Gouvernement de la République Démocratique du Vietnam, ces informations sont dans l'intérêt de la paix et ne portent aucun préjudice aux négociations.

Il est manifeste qu'à l'heure actuelle toutes les conditions sont réunies pour régler rapidement le problème vietnamien et rétablir immédiatement la paix. La question qui se pose est celle-ci : que l'administration Nixon réalise immédiatement les accords intervenus entre la République Démocratique du Vietnam et les Etats-Unis.

N'importe quel prétexte avancé par la partie américaine pour retarder la signature d'un accord de paix ne peut tenir debout devant la logique ; par contre il constitue une preuve de plus que l'administration Nixon parle de paix tout en poursuivant la guerre./.